

## **Du Rouergue en Moldavie \***

### **Note sur Charles MAISONABE (1779-1851)**

par René IZAC

Au cours de la séance du 22 octobre 1977, notre collègue Mlle Paule Dumaître a rapporté, avec érudition et humour, un incident qui, le 22 juin 1829, opposa Dupuytren et Maisonabe, agrégé à la Faculté de médecine de Paris (1).

Sans revenir sur cette tragi-comédie, plus bouffonne que grave, nous voudrions aujourd'hui préciser plusieurs moments de la carrière de Maisonabe, en utilisant son dossier militaire d'abord (2), ensuite des documents qu'a bien voulu mettre à notre disposition notre ami le Docteur Charles Maisonabe, ancien Interne des hôpitaux de Toulouse, ancien Chirurgien chef de service au Centre hospitalier de Rodez et arrière-arrière-petit-fils de l'adversaire de Dupuytren (3, 5).

Charles Maisonabe appartenait à cette ancienne bourgeoisie ruthénoise qui, au cours des siècles, sut toujours maintenir dans l'antique cité rouergate les plus ardentes qualités professionnelles et la fidélité aux valeurs traditionnelles. Né à Rodez, le 15 septembre 1779, il était petit-fils et fils de médecins. Son grand-père, Jean Maisonabe, avait exercé la chirurgie à Puechbonnieu, près de Toulouse. Son père, Bernard, était venu s'installer à Rodez, en 1768. En 1782, il était lieutenant du Premier chirurgien du Roi en la ville de Rodez.

Charles Maisonabe, dont la naissance avait coûté la vie à sa mère et dont le père s'était remarié, supporta mal la présence d'une belle-mère et, dit la tradition familiale, se fit remarquer de bonne heure par ses emportements et par ses fugues.

Il quitta Rodez et sa famille alors qu'il avait à peine quinze ans. Ce fut pour se diriger vers Toulouse, où il s'inscrivit comme élève auprès des professeurs de l'ancienne Faculté de médecine, lesquels, malgré le décret

---

\* Communication présentée à la séance du 27 octobre 1979 de la Société française d'histoire de la médecine.

de dissolution du 18 août 1792, n'avaient pas pour autant cessé leur enseignement. Pendant un an, Maisonabe fut l'élève de Viguerie, professeur d'anatomie et d'opérations et, pendant l'année suivante, de Larrey, l'oncle du grand Larrey, professeur d'anatomie. Ce fut durant les ans III et IV, soit de septembre 1794 à septembre 1796. Larrey devait certifier plus tard que Maisonabe avait fait des répétitions d'anatomie à ses camarades.

Après ses deux années toulousaines, Maisonabe « monta » à Paris où nous retrouvons sa trace à l'Ecole de Santé, créée par la loi du 14 frimaire an III, sous les numéros d'inscription 254 en l'an V et 264 en l'an VI. Il est inscrit comme élève externe. Est-ce à dire que son inscription n'avait pas été faite selon la procédure prévue par la loi, procédure assez complexe et très restrictive ? N'était prévue, en effet, que l'inscription chaque année d'un seul étudiant par district départemental, après un examen probatoire où les qualités de civisme et les « vertus républicaines » comptaient autant que les connaissances dans « l'une ou plusieurs des sciences préliminaires de l'art de guérir, telles que l'anatomie, la chimie, l'histoire naturelle ou la physique » (articles IX et X de la loi). Les élèves admis recevaient pendant trois ans un traitement égal à celui des élèves de l'Ecole centrale des Travaux publics, c'est-à-dire de la future Ecole Polytechnique (article XIII). Il est possible qu'« élève externe » ait signifié « élève libre », admis sans examen, mais sans traitement. Nous ne saurions le préciser.

En tout cas, pendant deux ans, Maisonabe fut l'élève de Chaussier, en anatomie et physiologie, de Sabatier, en médecine opératoire, de Boyer, en clinique externe à la Charité et de Lallement, en anatomie et médecine opératoire à la Salpêtrière. Comme on le voit, les études de Maisonabe ressortirent uniquement au domaine de la chirurgie.

Dès la fin de son séjour dans le service de Lallement, Maisonabe, le 2 vendémiaire an VII (23 septembre 1798), adressa une demande au Ministre de la Guerre, en vue d'obtenir une commission de chirurgien dans un régiment de cavalerie. Après avoir fourni des certificats émanant de ses maîtres toulousains et parisiens, il déclare que « la médiocrité de sa fortune, qu'il a épuisée pendant le cours de ses études, son amour pour son état, l'ardent désir de servir son pays par les moyens qu'il a acquis par cinq années de travail, enfin, ses principes invariables de vrai républicain, sont les considérations qu'il vous prie, Citoyen Ministre, de ne pas perdre de vue... ».

Cette demande est appuyée par les signatures de Perrin, Vesins, Rouvelet et Nogaret, députés de l'Aveyron aux Cinq Cents, et de Rodat, député de l'Aveyron aux Anciens. Nous retrouverons Nogaret dans la suite de la carrière de Maisonabe.

Dès le 10 vendémiaire, sept jours plus tard, Maisonabe renouvelle sa demande. Cette nouvelle lettre est annotée par les mentions : « Ce citoyen doit se présenter pour subir les épreuves exigées par la loi du 26 vendémiaire an 7 » (17 octobre 1798), et « renvoyé aux Inspecteurs généraux de Santé, pour examiner le dit citoyen ». Le 1<sup>er</sup> brumaire an 7 (22 octobre 1798), les deux Inspecteurs Costes et Heurteloup signent une note adressée au Ministre pour lui demander d'écrire à l'un des députés de l'Aveyron, pour « le prier

d'engager le citoyen Maisonabe à se présenter à l'Inspection, afin de remplir les intentions du Ministre en jugeant de sa capacité ». Le 6 brumaire, le Ministre prie Perrin d'inviter « Maisonabe à passer à l'Inspection du Service de Santé, rue de Turenne, maison Thessé, afin de juger de sa capacité ».

Le dossier militaire de Maisonabe est muet quant au résultat de cet examen. Peut-être ne fut-il pas favorable et le candidat fut-il obligé d'en subir un autre plus tard car, à une date dont malheureusement le millésime n'est pas précisé (la lettre porte sans plus : « Armée du Rhin, Strasbourg, 5 fructidor »), Maisonabe écrit à nouveau au Ministre pour solliciter la place vacante de « chirurgien dans le 3<sup>e</sup> bataillon de sapeurs » et il ajoute : « Le résultat d'un examen exigé par l'Inspection générale de Service de Santé vient d'être adressé à votre Ministère. » Cette nouvelle demande est appuyée par le Chirurgien en chef de l'armée du Rhin qui n'était autre que Percy et qui écrit : « Le pétitionnaire mérite sous tous les rapports que le citoyen Ministre veuille bien prendre sa demande en considération. Je le désire beaucoup et ce vœu est motivé sur les bonnes mœurs, l'éducation soignée et les talents qui distinguent le Cn. Maisonabe. »

Malgré cette puissante intervention, la demande de Maisonabe n'eut pas un meilleur sort que celle de vendémiaire an 7. Le 6 vendémiaire an 8 (28 septembre 1799), le Ministre répondit que « la loi du 23 fructidor dernier sur le personnel de la Guerre ne reconnaît plus de place de ce genre dans les bataillons de sapeurs ».

Une troisième demande devait connaître, enfin, un sort favorable puisque, selon Combes de Patris (3), Maisonabe fut nommé chirurgien du 1<sup>er</sup> bataillon des Vosges, le 12 juin 1800, et qu'il rejoignit Mayence un mois plus tard. Mais le dossier militaire de Maisonabe ne comporte aucune mention de cette dernière affectation, pas plus d'ailleurs que sur les études que, toujours selon Combes de Patris, il aurait faites à l'école de Strasbourg. Ajoutons que ne paraît pas davantage dans son dossier une affectation à l'hôpital militaire français de Bruchsal où, selon une mention de la page de titre de sa thèse, il aurait été chirurgien en chef.

La carrière militaire de Maisonabe fut de courte durée. Dès novembre 1801, il était de retour à Rodez où il se maria, le 11 février 1802. Ensuite, soucieux sans doute de couronner ses études par l'obtention du grade de docteur, il prit ses inscriptions à l'école de Montpellier. La première est de messidor an XI, juin-juillet 1804 ( registre d'archives S 113). Dès le 9 fructidor de la même année (27 août), il était admis au premier examen et il le fut au deuxième, le 15 nivôse XII (5 janvier 1804).

Normalement, les étudiants postulant le doctorat devaient justifier d'une douzaine ou au moins d'une dizaine d'inscriptions trimestrielles. On peut donc penser que Maisonabe put faire prendre en compte ses quatre années d'études antérieures, à Toulouse et à Paris.

Les cas d'études ultra-rapides en médecine au cours des années de guerre de la Révolution et de l'Empire sont très nombreux. Marc Bouloiseau (4) parle « des fils de bourgeois aisés qui, baptisés chirurgiens ou apothicaires

après de vagues études, hantaient les hôpitaux ». Nous connaissons le cas d'un compatriote aveyronnais et contemporain de Maisonabe, nommé Delpech-Delpérié, plus tard Delpech de Frayssinet, né le 7 juillet 1785 à Sauveterre-de-Rouergue, dont la carrière étudiante fut la suivante : 1<sup>re</sup> inscription à Montpellier le 19 juin 1805 ; 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> le même jour, le 16 décembre 1805 ; 10<sup>e</sup> le 6 janvier 1806 ; 11<sup>e</sup> le 7 mai 1806 ; 12<sup>e</sup> le 2 juillet 1806 (Registre d'archives S 114). Aucune trace d'examen, aucune trace d'une soutenance de thèse de doctorat dans une quelconque des trois écoles alors existantes, devenues facultés en 1808. Il n'en fut pas moins médecin à l'armée d'Espagne à partir du 8 juin 1808... Il est vrai que l'époque était grande consommatrice de jeunes « chirurgiens » qui devaient remplacer la science par le courage...

Maisonabe soutint sa thèse de doctorat le 6 janvier 1804, dès le lendemain de son deuxième examen, sur un sujet d'ophtalmologie : « Considérations sur l'opération de la cataracte par extraction et sur celle par abaissement ». Nous n'avons pu le situer entre 1804 et 1809. Le 25 août de cette dernière année, Nogaret, que nous avons vu appuyer la demande de Maisonabe pour obtenir une place de chirurgien militaire en 1798, et qui était alors préfet de l'Hérault, le nomma Médecin chef du dépôt de mendicité et de vaccination du canton de Montpellier. Entre-temps, en 1807, il avait été nommé adjoint de Jean Séneaux, pour l'enseignement pratique de l'obstétrique, Séneaux enseignant la théorie. En 1811, il fut candidat au concours ouvert pour pourvoir au remplacement d'André Méjean, décédé. Mais il fut battu par Jean Lordat (Médecin-Général Dulieu).

Est-ce cet échec qui incita Maisonabe à quitter Montpellier pour Paris ? C'est possible, encore qu'aucune date précise ne soit connue, même par sa famille, quant à son départ pour la capitale.

A Paris, sa carrière fut encouragée par deux compatriotes aveyronnais qui occupaient, l'un surtout, des fonctions éminentes. D'abord, le baron Capelle, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et spécialement chargé des hospices et des bureaux de bienfaisance, le nomma Inspecteur des Etablissements d'eaux minérales, le 26 février 1822. Ensuite, Mgr Frayssinous, Ministre de l'Instruction publique à partir de 1822, en fit un professeur agrégé à la Faculté de Paris.

Frayssinous tenait la Faculté de Paris pour un foyer d'athéisme et d'agitation politique ; il y porta la hache. Par l'ordonnance du 2 février 1823, il destitua onze professeurs : Jussieu, Vauquelin, Pinel, Desgenettes, Pelletan père, Dubois, Deyeux, Leroux, Moreau, Lallement et Chaussier. Treize furent maintenus, parmi lesquels Dupuytren, Laennec, Alibert et Orfila. Dix nouveaux professeurs furent nommés, dont Pelletan fils et Récamier. A ces vingt-trois titulaires furent adjoints trente-six agrégés dont vingt-quatre furent nommés sans concours par le Grand-Maître de l'Université, les douze autres le furent après concours. Maisonabe fut parmi les vingt-quatre premiers (Ordonnance du 7 février 1823). A notre connaissance, Maisonabe ne semble pas avoir sollicité l'appui de cet autre Aveyronnais qu'était Alibert, alors tout-puissant (il était médecin consultant du roi) et qui n'était pas avare d'encouragements pour ses compatriotes.

Sans doute parce que ses études avaient été exclusivement chirurgicales, Maisonabe se spécialisa dans l'orthopédie et il commença, en 1824, un cours sur « Les difformités du corps humain ». En même temps, il créa, au 4 de la rue de Chevreuse, l'« Etablissement orthopédique et gymnastique du Mont-Parnasse », et il publia un *Journal clinique sur les difformités dont le corps humain est susceptible à toutes les époques de la vie*.

Cette publication ne rallia pas l'adhésion de tous les confrères de Maisonabe. L'un d'eux, qui voulut rester anonyme, publia en 1827 un pamphlet dans lequel, après avoir accusé Maisonabe « d'ignorance et de mauvaise foi en faisant abstraction des travaux de ses prédécesseurs », conclut : « On est étonné de voir un médecin publier un recueil uniquement destiné à une très petite branche de la chirurgie, quand il existe à Paris dix ou douze journaux de médecine dont les rédacteurs manquent souvent de matériaux intéressants : aussi, ce recueil a-t-il eu peu de succès et est-il si peu répandu qu'on ne le trouve même pas chez les libraires : ce qui a fait dire à un mauvais plaisant que M. Maisonabe était le seul rédacteur et le seul abonné à son journal. »

En 1826, Maisonabe eut les « honneurs » d'une notice caricaturale dans la *Biographie des médecins français vivans et des professeurs des Ecoles*. Cet ouvrage anonyme, prétendument rédigé par un « Docteur en médecine », mais en réalité dû, d'après le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, à un certain Morel de Rubenpré, consacre à Maisonabe la charge suivante : « Maisonabe, avenue de l'Observatoire, n° 34, chirurgien des plus habiles dans l'art de corriger les vices de la conformation, à l'exception de ceux des organes de la génération, sur lesquels il n'ose, dit-on, porter sa chaste main. »

Maisonabe avait mis au point un lit orthopédique de son invention dont il espérait des résultats merveilleux dans la correction des difformités de la colonne vertébrale. Après avoir, soutenu par Richerand, polémiqué, toujours avec ardeur, voire avec acrimonie, avec Jalade-Lafond, d'Ivernois, Pravaz et Lachaise, il fut amené, dans une communication à l'Académie de médecine, le 28 novembre 1835, à reconnaître que son lit, pas plus d'ailleurs que ceux de ses adversaires, ne parvenait à redresser totalement et définitivement une colonne mal formée et qu'on ne peut, en ce domaine, obtenir que des améliorations partielles. Bel exemple d'honnêteté intellectuelle et professionnelle.

L'échec de ses espérances le découragea-t-il ? Sa maison de santé, transférée en 1834 aux carrières de Charenton, s'avéra-t-elle trop lourde à gérer ? Nul ne peut le dire avec précision. Toujours est-il qu'en 1837, Maisonabe quittait Paris pour la lointaine Moldavie.

La révolte de 1821 avait contraint le sultan de Constantinople à remplacer les hospodars grecs qui gouvernaient en son nom la Moldavie, par des princes d'origine roumaine. Une des premières préoccupations de ceux-ci fut de développer l'enseignement, pour lutter contre l'influence du puissant voisin de l'Est, la Russie, en développant tout ce qui pouvait rappeler et développer la culture nationale roumaine.

Le principal centre d'instruction du pays était l'Académie de Jassy, fondée en 1640. En 1835, le prince Michel Stourza la réorganisa. Elle dispensa enseignement secondaire et enseignement supérieur avec, concernant celui-ci, trois facultés : Lettres, Sciences et Droit. La Médecine semble en être étrangement absente.

En 1828, un Français, Victor Cunin, avait créé à Jassy un collège de langue française. Cette initiative attira d'autres Français. Quatre cours de langue et de littérature françaises existaient en 1835.

Mais les adversaires de la langue et de la culture roumaines n'avaient pas désarmé. Pour contrer leur action, la Curatelle de l'Instruction publique demanda, en mars 1837, à Michel Stourza la permission de faire venir de Paris « un savant qui, par son caractère et sa science, puisse correspondre au besoin d'enseigner la langue française avec sa littérature et la connaissance des divers styles » (5).

Nous ne savons pour quelles raisons un nommé Philippe Fournachi, qui vivait à Paris, écrivit à la Curatelle pour lui recommander Charles Maisonabe. Celui-ci fut accepté, au traitement annuel de 500 napoléons. Maisonabe signa le contrat et arriva à Jassy le 26 juillet - 7 août 1837. Son titre officiel fut : « Recteur de l'Académie, professeur de droit aux établissements scolaires de Jassy et proviseur de l'internat ». Chose curieuse, l'activité médicale de ce professeur agrégé de médecine se borna à celle de médecin du collège. Il ne s'occupa absolument pas d'enseignement de la médecine durant tout son séjour.

La séance solennelle d'ouverture de l'Académie eut lieu le 30 septembre - 12 octobre 1837. Après un discours de Maisonabe dans le plus pur style protocolaire, le professeur de philosophie Pierre Campeano lui répondit en latin, en lui demandant de faire profiter le corps professoral de « son expérience, de sa sagesse et de ses lumières ».

Malgré ce premier contact prometteur, les choses ne tardèrent pas à se gâter. Les idées, jugées trop libérales, de Maisonabe quant à la discipline des élèves, ses encouragements à l'enseignement de la langue roumaine, qui provoquèrent contre lui une campagne du consul de Russie, un conflit avec la Société des médecins et naturalistes de Jassy, qui accusèrent Maisonabe d'avoir confiné leurs collections dans deux petites pièces obscures, tous ces heurts finirent par lasser notre Rouergat exilé qui, son altercation avec Dupuytren le prouve, n'était pas de caractère facile. Il donna sa démission dès janvier 1838, après à peine cinq mois de séjour. Il rendit ses comptes et quitta Jassy pour la France, au début de mars. Il ne fut pas remplacé.

Après son départ, l'enseignement du français périclita et finalement, sous la poussée du gouvernement russe et de l'aristocratie moldave, qui voyait d'un mauvais œil l'influence de cet instrument de formation libérale sur la jeunesse roumaine, Michel Stourza, lui-même, fut obligé de supprimer l'Académie qui portait son nom (30 août - 11 septembre 1846).

Maisonabe devait retourner à Jassy, en 1840, à l'occasion d'un accouchement de la Princesse régnante. Le 3 septembre, il écrivait à son fils, avocat à Rodez : « Je pars d'ici demain. » Découragé, il ajoutait : « Je suis vieux, très vieux, je ne suis plus bon à rien. » Il avait 61 ans...

Pendant son séjour en Moldavie, il avait confié la gestion de son établissement de Charenton à un notaire parisien. Dès 1834, il avait donné à sa maison une plus grande extension en y accueillant les enfants porteurs de pieds-bots, de becs-de-lièvre ou présentant bégaiement et surdité. Un programme d'instruction était prévu qui « ira depuis la lecture jusqu'à la philosophie ou qui sera réduit et dirigé d'après ce qui sera convenu avec les parents ». Le prix de la pension était fixé à 1 500 francs par an. Des bourses devaient être accordées par l'Etat. Mais, bien qu'après un rapport favorable d'Orfila, le Ministre ait approuvé le principe de ces bourses, il refusa ensuite de les accorder. Ce fut un coup terrible pour l'établissement dont la clientèle s'amenuisa à un point tel qu'il fallut le mettre en vente. Lorsque Maisonabé rentra de Moldavie, il se trouva ruiné.

Avec un courage digne des antiques vertus de la race ruthène, n'ayant plus que 1 500 francs de revenus viagers pour vivre, il se remit à professer.

En 1843, il fit un cours à l'Athénée sur « Les erreurs et les déceptions en médecine et en chirurgie ». Dans une lettre à sa famille de Rodez, il commente : « Dans une matière si délicate et si difficile, je me suis fait comprendre à tous. » Et il ajoute : « Le cours dont je parle me valut d'abord dans deux journaux de médecine des attaques plus ou moins sérieuses. L'un des journaux est dirigé par un médecin charlatan des plus huppés qui craignit être le principal objet en vue dans ce cours. Il se trompait, j'ai des vues plus larges. L'autre craignait que je ne voulusse faire que la critique de nos connaissances médicales, et il m'attaqua plus sérieusement. Mais bientôt, il me rendit justice dans les numéros qui suivirent ceux où il m'avait attaqué, et le premier, qui avait annoncé la publication de mes leçons à mesure qu'elles auraient lieu, s'en garda bien. Il eut le malheur de publier le prétendu relevé du service orthopédique dont il est chargé depuis trois ans dans un hôpital. Il annonça 1 394 cas d'observations, parmi lesquels il citait des centaines de succès dont aucun n'avait, selon moi, aucune probabilité en sa faveur. Je me rendis « incognito », à une heure propice, dans son hôpital ; je publiais, dans le second journal dont j'ai parlé, tout ce que j'y avais vu, tout ce que j'en pensais. Il y eut réplique et puis ma réplique dernière et, au lieu de 1 394 cas annoncés dans les journaux politiques et dans celui dont le rédacteur se vantait tant, il fut constaté et reconnu qu'il n'avait reçu dans cet hôpital, depuis la création orthopédique, que 134 individus ayant quelque difformité. Quant aux autres, on les dit présentés ou traités à la consultation. La confusion tomba sur qui de raison. Je partis. Trois de mes confrères, rédacteurs de journaux de médecine, continuèrent mon attaque et deux d'entre eux injurièrent le charlatan. Celui-ci les attaqua en diffamation. Cinq longues audiences ont été employées pour en venir au jugement de cette affaire. »

Le « charlatan » était Jules Guérin, qui s'en prit à Malgaigue, Vidal de Cassis et Henroz. Son avocat fut Crémieux, tandis que Jules Favre fut celui de ses adversaires. « Le procès, dit Maisonabé, se termina à la confusion du *charlatan*. » Il ajoute : « Aujourd'hui, dans tous les cours publics, à l'Académie, dans les cours particuliers, il n'est question que d'erreurs et de déceptions en médecine. Roux, à l'ouverture de son cours clinique, s'est fait un

mérite d'avouer ses erreurs, qui ont été plus d'une fois cause de mort, et la *Gazette des Hôpitaux* a publié ses honorables mais tristes aveux. De mon côté, chaque vendredi encore, pendant cinq semaines, je poursuivrai mon entreprise, la plus hardie, la plus honorable, comme chacun dit, en même temps que la plus féconde en résultats immédiats en faveur de la science et de l'humanité, qui jamais n'a été faite. C'est certainement de ma part le chant du cygne comme médecin. »

Nous avons tenu à citer cette longue lettre, car les événements qu'elle relate et surtout les commentaires du personnage nous paraissent caractéristiques de celui-ci, plein d'assurance, désintéressé (il donnait largement), ne craignant pas d'affronter les puissants, impulsif et candide, bref, assez Don Quichotte.

Ses dernières années furent assombries par la mort accidentelle de son fils, l'avocat ruthénois, à l'âge de 44 ans. Hormis quelques courts séjours dans sa ville natale, auprès des siens, il resta fixé à Paris et il y termina sa vie, affreusement solitaire, le 31 août 1851. Il allait avoir 72 ans.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Paule DUMAITRE. — « Pugilat à la Faculté de médecine de Paris : Dupuytren contre Maisonabe (1829). *Histoire des sciences médicales*, tome XII, n° 1, 1978.
2. Archives du Service historique des Armées : Dossier Maisonabe (Cote : Officiers de Santé).
3. Bernard COMBES DE PATRIS. — « Le docteur Charles Maisonabe, 1779-1851 ». *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, tome XXI, Rodez, Carrère édit., 1942.
4. Marc BOULOISEAU. — « La République jacobine ». *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, tome 2, Paris, Le Seuil, 1972.
5. C.I. ANDREESCO. — « Les Français dans l'Académie princière de Jassy, Moldavie, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ». *Revue des études historiques*, octobre-décembre 1936, Paris, Auguste Picard.